



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024_516

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

POLITIQUE DE LA VILLE

**CONTRAT DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE
DE LA COHESION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION
QUARTIERS D'ETE 2024**

Vu la délibération n° 2024/CC047 par laquelle le Conseil communautaire du 09 avril 2024 a approuvé le document cadre au Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise une cérémonie officielle pour la signature du Contrat de ville le 09 juillet 2024 à Marles-les-Mines, avec l'ensemble des signataires et des parties prenantes,

Considérant la volonté de donner un esprit participatif à cet évènement la Communauté d'Agglomération mobilise des associations de proximité pour proposer des animations à destination des partenaires présents et des habitants des Quartiers Prioritaires du Rond-Point et du Boulevard Gambetta à Marles-les-Mines,

Considérant que la Communauté d'Agglomération sollicite pour cet évènement « Animation en quartier : signature du Contrat de Ville », une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif Quartiers d'été 2024 afin de financer les dépenses inhérentes à cette action (prestations des associations du quartier, communication...),

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes et de procéder aux autorisations d'encaissement des recettes, et notamment celles correspondant aux indemnités découlant des procédures de contentieux, des sinistres.

Le Président,

DECIDE de solliciter auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une subvention d'un montant plafonné à 5 000 € pour la mise en œuvre de l'action « Animation en Quartiers : Signature du Contrat de Ville », action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération inscrite dans la programmation Quartiers d'été 2024 du Contrat de Ville.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **19 JUIL. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 JUIL. 2024**

Et de la publication le : **19 JUIL. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky